

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
26/06/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 2
Absents avec
procuration : 1
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M : N° 7 – 5b
Objet : Autorisation
de recrutement
d'agents contractuels
de remplacements

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN.

Absents excusés : Mme COURTOUX
Mme SANDY (Procuration Mme AIMONE-CAT)
Mme AGUILA

Monsieur CELLIER a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h40

Monsieur le Maire explique au conseil que :

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et de leur profil.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Affiché le 5 juillet 2024

Pour extrait conforme

En Mairie le 5 juillet 2024

Le Maire,
Christian SANS

